

Xcesar® : la dématérialisation faite par les collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL-Xdemat**.

Xcesar® est l'un de ces outils, il simplifie l'envoi des mails en recommandés électroniques non qualifiés à la fois aux entreprises et aux particuliers (sur **Xcontact®**).

Xcesar® simplifie l'envoi des courriers suivis et recommandés

Courriers suivis

- **Xcesar®** permet de sauvegarder pendant 90 jours vos courriers suivis
- Limité à 100 Mo et 25 pièces jointes maximum par envoi

Courriers recommandés

- **Xcesar®** permet la gestion dématérialisée de consentements des particuliers
- **Xcesar®** permet de sauvegarder pendant 10 ans vos recommandés
- **Xcesar®** conserve des preuves fortes de l'envoi et/ou réception de votre courrier recommandé, en cas de litige
- Limité à 250 Mo et 25 pièces jointes maximum par envoi

Et beaucoup d'autres choses...

- **Xcesar®** permet d'alerter par le biais de post-it sur différents évènements (lecture des courriers, courrier en erreur, refus de consentement...)
- **Xcesar®** permet de partager ses courriers avec ses collègues
- **Xcesar®** permet d'enregistrer ses contacts

Xcesar® : Moins coûteux que le recommandé papier

L'envoi avec accusé de réception électronique est **gratuit** pour les 50 premiers envois par an et dans la limite de 1Go par an.

Au-delà des 50 premiers mails par an, la collectivité paiera 10 euros par palier de 50 mails et/ou 1Go supplémentaires par an.

Comment bénéficier de Xcesar® ?

- **Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat**

Pour devenir actionnaire de la SPL Xdemat et bénéficier de Xcesar® il suffit d'acheter une action au prix de 15,50€ et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département

- **Vous êtes déjà actionnaire**

Il suffit de signer l'avenant correspondant, disponible sur XManager, pour pouvoir utiliser ce service